



Rapport de pays ou de juridiction

GUERNESEY

Site Web : www.gov.gg/dataprotection

Peter Harris a entamé son deuxième mandat de cinq ans à titre de commissaire le 1^{er} octobre 2006.

En septembre 2006, les États de Guernesey ont approuvé un certain nombre de modifications à la loi de 2001 sur la protection des données (bailliage de Guernesey). On prévoyait, au départ, que la loi de mise en œuvre de ces résolutions serait édictée en 2007. Toutefois, compte tenu des pressions exercées sur la rédaction législative, tout porte à croire que cette échéance ne sera pas respectée.

Par ailleurs, le commissaire a recommandé d'envisager l'imposition d'une peine de détention pour les infractions commises en vertu de l'article 55 (communications illégales). Si les États approuvent cette recommandation, il se pourrait qu'à l'avenir, des contrevenants soient extradés vers le Royaume-Uni, à condition que le parlement du Royaume-Uni approuve également cette peine.

Première poursuite

En 2007, Guernesey a engagé sa première poursuite en vertu de la loi sur la protection des données pour une infraction commise aux termes de l'article 55 par un policier de l'endroit, qui avait communiqué illégalement le casier judiciaire d'une ancienne petite amie à sa petite amie du moment. Le policier a plaidé coupable à cette accusation et a été reconnu coupable de deux autres accusations en vertu de la loi sur l'usage abusif des ordinateurs.